

Licence STS
Mention «Informatique»
Parcours «Informatique Fondamentale»

Règlement de la formation

École Normale Supérieure de Lyon
Département Informatique



Licence « *Sciences, Technologie et Santé* », Mention « *Informatique* », Parcours « *Informatique Fondamentale* »

Les étudiants concernés sont ceux inscrits au sein de la licence « STS », mention « Informatique », parcours « Informatique Fondamentale », délivrée par l'Université de Lyon 1 en co-habilitation avec l'ENS de Lyon.

Art 1 : Admission / Tutorat

L'admission en Licence est prononcée chaque année par les jurys d'admission sur concours et sur dossier du parcours. En début d'année, le responsable d'année désigne pour chaque étudiant un tuteur parmi le personnel enseignant du Département Informatique de l'ENS Lyon.

Après le début des cours du premier semestre, une fiche nommée « **choix de modules** » précisant les UEs (Unités d'Enseignement), **internes** ou **externes**, suivies pendant le semestre, est discutée et signée par le tuteur et l'étudiant lui-même, puis par le responsable d'année. Cette fiche engage l'étudiant. **Toute modification apportée à cet engagement de formation doit être annoncée au préalable au tuteur et au responsable d'année** qui jugeront du bien fondé des modifications souhaitées. Ces choix d'UEs sont ensuite reportés par l'étudiant dans la base de données ENSCOL au moment des Inscriptions Pédagogiques (IP).

Art 2 : ECTS

Chaque semestre, plusieurs UEs internes au parcours Informatique Fondamentale sont proposées. Elles sont classées en plusieurs catégories :

- UE Cours de base (CB) - 32h de cours et 32h de TD 6 ECTS
- UE Programmation (PROG) - 32h de cours et 32h de TD 3 ECTS
- UE Projet (PRO) - 32h de cours 6 ECTS
- UE Stage (STAGE) – 6 semaines minimum en laboratoire 3 ECTS
- UE d'Anglais (une par semestre) 3 ECTS

Art 3 : Cursus L3 / Diplôme de l'ENS Lyon / Doubles cursus

Pour obtenir la L3 « Informatique Fondamentale », il faut suivre et valider sur l'année un ensemble d'UEs qui respecte les conditions présentées dans cet article. La validation de la L3 entre aussi dans la validation de la 1ère année du diplôme de l'ENS Lyon qui distingue le suivi d'une scolarité de plusieurs années à l'ENS Lyon.

Seront aussi présentées les conditions de sélection pour poursuivre dans le Master d'Informatique de l'ENS Lyon à la suite de la L3 « Informatique Fondamentale ».

Art 3.1) L3 « Informatique Fondamentale »

Valider la L3 « Informatique Fondamentale » requiert la validation d'un ensemble d'UEs approchant au plus près par le haut un total de 60 ECTS, en comptant l'ensemble des UEs internes et externes au parcours, avec :

- au moins 3 Cours de base (CB) par semestre, internes au parcours ;
- le cours Programmation (PROG) de premier semestre, interne au parcours ;
- deux UEs d'Anglais (par défaut une par semestre) ;
- le stage d'été de recherche en laboratoire, de 6 semaines minimum entre juin et août (STAGE).

Remarque : durant le stage d'été, aucune autre UE ne peut être validée. Ce stage est à plein temps.

Remarque : en dehors des UEs obligatoires et des minima imposés sur les nombres de cours de base par semestre, l'étudiant complète librement sa fiche de choix par d'autres UEs internes ou par des UEs externes, sous réserve **de l'accord de son tuteur et du responsable d'année**. Les crédits attribués aux UEs externes sont ceux décidés par les formations qui les organisent, en accord avec le Département d'Informatique. Les UEs externes peuvent en particulier être choisies dans d'autres parcours de la licence STS mention Informatique, dans la licence de Mathématiques ou dans d'autres licences de l'ENS de Lyon.

Art 3.2) Diplôme de l'ENS de Lyon

Les modalités de validation de la 1ère année du diplôme de l'ENS de Lyon sont décrites dans le règlement général du diplôme de l'ENS de Lyon et dans le livret annexe spécifique au Département Informatique (documents accessibles sur le portail *Etudes* de l'ENS de Lyon).

En outre, doivent être validés par une présence obligatoire :

- les séminaires scientifiques du département (SIESTE) ;
- la semaine sport/études ;
- la visite de laboratoire.

Remarque : les conditions de validation du diplôme de l'ENS Lyon peuvent orienter des choix, par exemple concernant des UEs externes à valider. Il faut en tenir compte.

Remarque : les étudiants sont encouragés à s'inscrire dès l'année L3 au Cambridge Advanced English (niveau C1), dont l'obtention est obligatoire pour valider le diplôme de l'ENS Lyon.

Art 3.4) Passage en M1 Informatique de l'ENS de Lyon

Le passage en M1 Informatique de l'ENS de Lyon après avoir suivi la L3 « Informatique Fondamentale » nécessite la validation de la L3 et un avis favorable du jury d'admission à ce M1.

La validation de la première année du diplôme de l'ENS de Lyon (qui inclut la validation de la L3 et des activités complémentaires du diplôme) est suffisante pour recueillir un avis favorable de passage en M1 Informatique de l'ENS de Lyon.

Art 3.5) Doubles cursus

Des partenaires de l'ENS Lyon (Université Claude Bernard, EPFL, Ecole Centrale, Telecom Paris) offrent la possibilité de s'inscrire à des doubles cursus. Les modalités d'inscription et de validation de ces doubles cursus sont spécifiques à chaque établissement et leurs descriptions peuvent être recueillies auprès du Département d'Informatique ou de la Direction des Etudes.

Remarque : les conditions de validation d'un double cursus peuvent orienter des choix, par exemple dans la liste d'UEs à valider. Il faut en tenir compte.

Art 4 : Evaluation de l'année

En fin d'année, l'étudiant sera évalué sur un ensemble d'UEs qui remplit les conditions énoncées dans l'Article 3 et respecte les règles administratives sur le choix des UE suivies et la compensation. Un ensemble d'UEs est dit « **convenable** » si :

- il totalise au moins l'équivalent de 60 crédits ECTS ;
- il contient au moins 3 Cours de base (CB) par semestre, internes au parcours ;
- il contient le cours Programmation (PROG) au premier semestre, interne au parcours ;
- il contient 2 UEs d'Anglais ;
- il contient l'UE Stage;

- **toutes les UEs de l'ensemble figurent sur les fiches de choix d'UEs remplies au début de chaque semestre et validées par le tuteur et le responsable d'année, et elles ont été déclarées dans la base de données ENSCOL (il n'est pas envisageable de valider une UE qui n'y figure pas, noter aussi qu'un abandon non justifié d'une UE sera notifié dans la liste des UEs).**

La moyenne associée à un ensemble convenable d'UEs est la moyenne des notes attribuées en jury, pondérée par les crédits ECTS de chaque UE. Seules les UEs donnant lieu à une note et des crédits seront prises en compte pour ce calcul de moyenne.

Remarque : il est possible d'évaluer l'année sur un ensemble d'UEs sortant de ce canevas à titre exceptionnel. Dans ce cas, la décision en revient au responsable du parcours L3 « Informatique Fondamentale » en concertation avec la direction du Département Informatique.

Art 5 : Evaluation des UEs

- La présence aux cours/TD/TP est obligatoire. Un étudiant peut sur décision du responsable d'année se voir refuser la validation d'une UE pour manque d'assiduité.
- Pour les Cours de base (CB) internes au parcours, l'évaluation est fondée sur une note sur 20 de contrôle continu (NCC), qui peut contenir un partiel, des oraux, des devoirs sur table ou à la maison, et une note sur 20 d'examen (NE) obtenue pendant la session d'examen de fin de semestre. Le jury de première session attribue la note d'UE selon la formule : $\text{Note UE} = (\text{NCC} + \text{NE})/2$.
- Pour le Cours de Programmation (PROG) et les Projets (PRO) internes au parcours, l'évaluation est intégralement en contrôle continu, et dans ce cas : $\text{Note UE} = \text{NCC}$.
- Le stage d'été donne lieu à un rapport écrit et à une soutenance orale devant un jury nommé par le responsable des stages L3. Le jury consulte un représentant de l'organisme d'accueil du stagiaire et, à l'issue de la soutenance, attribue une note de stage sur 20.
- Le séminaire de département (SIESTE), la semaine sport/études, la visite de laboratoire sont validés par la présence de l'étudiant à ces activités complémentaires obligatoires du diplôme de l'ENS de Lyon. Pour l'évaluation des autres activités du diplôme, se référer au règlement du diplôme et au livret annexe du Département Informatique.

Art 6 : Jurys de L3

Trois jurys de L3 sont réunis au cours de l'année :

- Le jury de première session du premier semestre se réunit en février après les examens de première session du premier semestre ;
- Le jury de première session du second semestre se réunit en juin après les examens de première session du second semestre ;
- Le jury d'année se réunit en septembre, après les soutenances de stage et les secondes sessions.

Art 6.1) Jurys de premier et second semestre de L3

Les **jurys de première session** se réunissent à l'issue des examens de première session en fin de premier et second semestres. La note de chaque UE interne au parcours, et figurant sur la fiche de choix, est calculée selon les formules de l'article 5. La note de chaque UE externe est récupérée. Une UE avec une note supérieure ou égale à 10 est directement validée. Les étudiants sont informés de leurs notes et ainsi des validations directes ou pas des UEs.

A l'issue du jury de second semestre, l'étudiant peut demander à représenter en deuxième session de L3 toute UE pour laquelle il a obtenu une note strictement inférieure à 10, excepté l'UE Stage. Pour cela l'étudiant doit, conseillé par son tuteur, adresser, dans les deux semaines suivant la communication des résultats, au responsable d'année et au secrétariat de département un engagement écrit, par voie électronique ou papier, contenant les UEs qu'il présentera en deuxième session de L3.

Art 6.2) Jury d'année de L3 & Validation de l'année / des UEs

Le jury d'année se réunit à l'issue des soutenances de stage et des examens de deuxième session (habituellement début septembre). Pour les UEs internes repassées en deuxième session, la note obtenue en deuxième session remplace la note d'examen (NE) dans le cas des cours de base (CB), respectivement la note de l'UE dans le cas des autres cours, que celle-ci soit supérieure ou inférieure à la note d'origine. Pour les UEs externes repassées en deuxième session, la note est remplacée selon les règles propres à l'UE.

Le jury sélectionne pour chaque étudiant un **ensemble d'UEs convenable, minimal pour l'inclusion, le plus favorable pour l'étudiant**, en particulier cet ensemble doit

satisfaire les critères suivants :

- ✓ Il est **minimal pour l'inclusion** : si on lui enlève une de ses UEs, il n'est plus convenable.
- ✓ **Sa moyenne M est supérieure ou égale à 10**, afin de valider l'année L3 et donc la Licence d'Informatique, **si un tel ensemble existe**.
- ✓ **Il optimise des critères convenus avec l'étudiant pour son cursus** : utilisation optimale des UEs validées hors cet ensemble pour valider la première année du diplôme de l'ENS de Lyon ou des doubles cursus, maximisation de la moyenne M pour des candidatures futures auprès de certaines formations.

La L3, et donc la Licence, est délivrée à condition que $M \geq 10$. Toutes les UEs de l'ensemble sélectionné sont alors validées pour la L3 (même celles dont la note est inférieure à 10, par compensation annuelle). Pour rappel, toutes les UEs hors de cet ensemble ayant des notes ≥ 10 sont aussi validées. Une mention est attribuée à titre indicatif (ne figurant par sur le diplôme de Licence) avec les règles suivantes :

- ✓ Mention Très Bien si $M \geq 16$
- ✓ Mention Bien si $16 > M \geq 14$
- ✓ Mention Assez Bien si $14 > M \geq 12$
- ✓ Sans mention si $12 > M \geq 10$

Si $M < 10$, l'étudiant est déclaré « ajourné pour la L3 » et seules les UEs pour lesquelles il a obtenu une note supérieure ou égale à 10 sont validées pour la L3.

Le jury donne aussi son avis pour autoriser ou non l'étudiant à poursuivre en M1 Informatique à l'ENS de Lyon (ce n'est qu'un avis, le jury d'admission en M1 est souverain pour l'admission définitive). La validation de la L3 est nécessaire pour tout passage en M1 à l'ENS de Lyon ou ailleurs.

Un avis favorable de poursuite est rendu si la première année du diplôme de l'ENS de Lyon est validée : cela comprend la validation de la L3 et des activités complémentaires du diplôme.

En cas d'échec à la validation de la première année du diplôme de l'ENS de Lyon, l'avis de poursuite est soumis à l'appréciation du jury.



Art 8 : composition du jury

Le jury est composé :

- du responsable du parcours L3 « Informatique Fondamentale » (ou de son représentant) ;
- du responsable UCBL Lyon 1 de la mention « Informatique » (ou de son représentant) ;
- du directeur du département Informatique de l'ENS Lyon (ou de son représentant) ;

Le jury est présidé par le responsable du parcours « Informatique Fondamentale » du L3. Les trois membres du jury sont convoqués par le responsable du parcours. En cas d'indisponibilité, le nom d'un représentant doit être envoyé par courrier électronique au secrétariat du parcours au plus tard la veille du jury.

